

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Reçu à la Préfecture de la Creuse

15 AVR. 2024

SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET

COMITE DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION N° 24-04-06

Présents : 8

M. Franck FOULON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Christian CHITO, M. François BROCHET,
M. Marc MALBET, Mme Audrey MOLLAIRE, M. Bernard POZZOLI, M. Jean-Pierre MOMCILOVIC.

A donné pouvoir : 1

M. Nicolas SIMONNET à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Information sur les mouvements à l'aérodrome

* * *

VU les articles L 5721-1 à 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux Syndicats Mixtes ;

VU la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU les statuts du Syndicat Mixte ;

VU le compte-rendu du Comité Syndical du 10 avril 2024 à 10 h 15, actant le manque de quorum et fixant une nouvelle réunion le même jour à 10 Heures 30, à l'aérodrome, avec un ordre du jour identique à celui mentionné dans les convocations relatives au Comité du 10 avril 2024, selon l'article n°8 des statuts du Syndicat Mixte, modifiés par décision du Comité Syndical du 16 décembre 2015.

VU le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte ;

Le Comité Syndical,

PREND ACTE :

► après en avoir débattu, des informations suivantes :

Les mouvements comptabilisés sur l'aérodrome sont cette année en baisse par rapport à l'année 2022 : 689 mouvements en moins.

Il n'y a pas eu non plus cette année d'épreuves de championnat de vols à voile, on note aussi une forte baisse des vols de planeurs : 58 par rapport à 125 en 2022.

Peu de vols commerciaux ont eu lieu : 4 en 2023.

Les vols militaires représentent 1 143 mouvements contre 1 146 en 2022. Ces mouvements sont tarifés sur forfait par l'exploitant. Pour 2023, le montant des taxes perçues pour les vols militaires a été divisé par 2.

Il n'y a pas eu de campagnes d'entraînement de l'avion de transport Airbus A400 M qui se facturent au tonnage.

Le montant des taxes perçues en 2023 est donc affecté en baisse par rapport à 2022,

	Redevances perçues	Dont redevances Militaires
2015	85 221 €	5 422 €
2016	70 840 €	10 778 €
2017	60 010 €	6 864 €
2018	59 207 €	6 080 €
2019	54 858 €	7 866 €
2020	68 339 €	12 947 €
2021	38 793 €	19 309 €
2022	32 980 €	15 163 €
2023	26 830 €	8 800 €

La baisse des taxes perçues s'explique également par le fait qu'il n'y a pas eu d'activité liée aux drones en 2023 : Les essais du nouveau drone Patroller du groupe SAFRAN annoncés pour 2021, puis 2022 devraient débuter en 2024. Le Groupe verse un droit d'accès à la plateforme lorsqu'il en a l'utilité, par conséquent le Syndicat n'a rien perçu à ce titre en 2023.

Une très légère hausse des taxes civiles est enregistrée : passage de 17 818 €. en 2022 à 18 030 € en 2023.

Par ailleurs pour l'année 2023, on constate une baisse de la vente du carburant : 32 914 litres de carburant contre 39 542 litres en 2022.

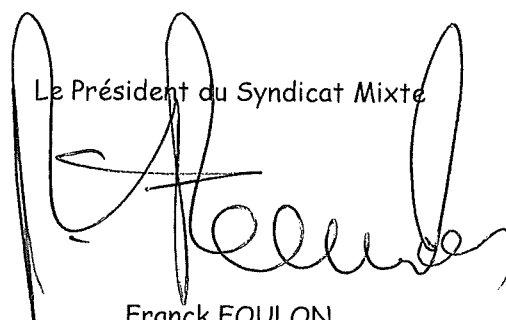
MOUVEMENTS AEROPORT MONTLUCON-GUERET

	2021		2022		2023	
	TOTAL	Militaires	TOTAL	Militaires	TOTAL	Militaires
JANVIER	133	41	139	44	59	36
FEVRIER	282	88	371	148	316	214
MARS	416	48	332	149	258	95
AVRIL	571	190	631	122	454	135
MAI	446	54	825	222	315	61
JUIN	582	54	557	142	784	157
JUILLET	783	160	934	85	551	37
AOUT	4210	62	594	55	803	52
SEPTEMBRE	700	167	241	16	368	81
OCTOBRE	457	212	206	40	287	111
NOVEMBRE	135	36	238	102	104	55
DECEMBRE	61	3	89	21	169	109
Dont Planeurs	3982		125		58	
commerciaux	4		6		4	
MOUVEMENTS	8776	1115 = 13 %	5157	1146 = 22 %	4468	1143 = 25 %
TAXES Militaires	19309,78 € HT		15163 € HT		8800,14 € HT	
TAXES Civiles	19483,39 € HT		17817,89 € HT		18030,04 € HT	
Dont ALCORE	00 € HT		00 € HT		00 € HT	
Dont SAFRAN	00€ HT		00€ HT		00€ HT	
TOTAUX Decembre	38793,17 € HT		32980,89 € HT		26830,18 € HT	
POURCENTAGE	MOINS 43%		MOINS 15%		MOINS 19%	

Nombre de membres présents : 8
 Nombre de membres représentés : 1

ADOpte : 9 voix pour contre abstention

Le Président du Syndicat Mixte



Franck FOULON

